

L'OFFICIER DU MINISTÈRE PUBLIC
PRES LE TRIBUNAL JUDICIAIRE -
TRIBUNAL DE POLICE DE SENLIS
8, Rue JULES MICHELET
60109 CREIL

CLASSEMENT

L'Officier du Ministère Public

à

Maître Xavier MORIN
6 rue René Bazin
75016 PARIS

Références à rappeler : RO
AFM

Référence :
Rédacteur : SD

Maître,

En réponse à votre courrier dans lequel vous avez formulé une réclamation consécutivement à l'envoi d'(un) avis d'amende(s) forfaitaire(s) majorée(s)

pour l'(les) infraction(s) suivante(s) :

- 1 fois 011054 DEPASSEMENT DE VEHICULE SANS AVERTISSEMENT PREALABLE DU
CONDUCTEUR DEPASSE ART.R.414-4 §III C.ROUTE, ART.R.414-4 §V,§VI C.ROUTE.
Infraction(s) relevée(s) à , DEPARTEMENTALE D1016, en date du 25/03/2023 à 19h01,
par procès verbal n° 6013929515 dressé par SERVICE PN CREIL, avec le(s) véhicule(s) immatriculé(s) :

Après examen de cette réclamation, j'ai l'honneur de vous informer que le Ministère Public renonce à l'exercice des poursuites.

Madame obtiendra donc un remboursement de la trésorerie Beauvais Amendes par lettre-chèque

Je demande également la restitution des points retirés sur son Permis de Conduire au Bureau National des Droits à Conduire.

Veuillez croire, Maître, en l'expression de ma considération distinguée.

Fait à CREIL, le 08/10/2025

L'OFFICIER DU MINISTÈRE PUBLIC

